# Résolution présentée par la délégation de l'Ouganda

Thème — Droits Politiques et Sociaux

Concerne — Protection de l'héritage traditionnel et mesures sur l'homosexualité

L'Assemblée Générale,

Affligée — par la volonté persistante de certaines puissances et organisations internationales d'imposer des valeurs externes au détriment du droit souverain des Etats à préserver leur héritage culturel, leurs structures familiales traditionnelles et leurs lois nationales,

Réaffirmant — les principes de souveraineté des Etats, d'égalité souveraine et de non-intervention consacrés par la Charte des Nations Unies,

Soulignant — que les sociétés possèdent des traditions, des valeurs culturelles et des conceptions sociales différentes concernant la famille, le mariage et les relations entre individus,

Confirmant — le droit des Etats à élaborer leurs politiques publiques et leurs législations nationales conformément à leurs institutions constitutionnelles et à leurs engagements internationaux,

Préoccupée — par les tensions diplomatiques liées aux différences entre les législations nationales relatives à l'homosexualité,

Déplorant — les tentatives d'ingérence économique internationale, notamment la suspension des financements de la Banque mondiale et l'exclusion de l'AGOA, qui cherchent à imposer un coût financier unilatéral estimé à 470 millions et 1,6 milliards de dollars dans un but seul de contraindre un Etat souverain à abandonner ses lois traditionnelles,

Réaffirmant — le droit inaliénable de la République de l'Ouganda et du reste du monde de faire respecter son ordre public et ses valeurs sociétales, comme en témoigne le cas de L'Ouganda: la stricte loi Anti-Homosexuality Act en 2023, ayant mené à l'ouverture de poursuites judiciaires officielles et au recensement de plus de 1200 signalements et infractions liés à la promotion ou à la pratique d'actes contraires à la législation nationale,

Décide

- avec le soutien de L'UNESCO, de promouvoir l'instauration de cours consacrés à l'étude des traditions, des coutumes et des valeurs culturelles nationales dans les établissements scolaires des Etats membres, afin de préserver l'héritage de la famille traditionnelle;

- de limiter les actions de sensibilisation des ONG au sujet de l'homosexualité afin de respecter les traditions culturelles et les droits fondamentaux.

*Le texte français fait foi.*